

Compte rendu de la séance du 01 décembre 2021

18h00 salle polyvalente

Présents : Marc CARAYON, Philippe ANINAT, Carole VIGNE, Christian DOIREAU, Cathy GENTY, Patrice CRISTOL, Isabelle TIPHON VAYSSIERE, Gisèle OLLIER, Philippe SALVADOR, Christine BOUNIOL

Secrétaire de la séance : Christine BOUNIOL

Ordre du jour:

- Modification délibération échange parcelle Commune/Mr CALVIE
- Décision Modificative au budget 2021
- Demande de subvention pour l'acquisition de la grange auprès du Département
- Demande de subvention pour l'acquisition de la grange auprès de la Région
- Demande de subvention pour l'aménagement d'une aire de jeux auprès du Département
- Demande de subvention pour l'aménagement d'une aire de jeux auprès de la Région
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties - Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation
- Demande de Mr BESNARD
- Convention de partenariat "Animation Territoriale" avec l'UFCV Occitanie
- Communication des rapports annuel sur :
 - Rapport Annuel sur le prix et la qualité des déchets ménagers et assimilé
 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service public de l'eau potable
 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service public assainissement collectif
 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service public assainissement non collectif
- Opération 8000 arbres
- Questions diverses

Rappel : les gestes barrières devront être respectés.

Approbation du compte rendu du 20 septembre 2021 à l'unanimité des présents (10 voix pour)

Délibérations du conseil:

Modification délibération Echange parcelle Commune/Mr Bernard CALVIE (DE 2021 24)

En date du 12 juillet 2021 nous avons délibéré pour l'échange d'une partie de la parcelle de Mr CALVIE contre un ancien chemin de service.

Une erreur a été faite sur les numéros de parcelles.

Il convient de lire que le chemin de service, non utilisé, sépare 3 de ses parcelles, soit A 178 / A 194/ A 195, en lieu et place de A 193.

Mr le Maire demande au conseil de prendre acte de cette modification.

Le Conseil Municipal,

- **Prend acte** de cette modification

10 voix pour

Décision Modificative 2021-002 (DE 2021 25)

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Compte tenu de l'avancement des travaux de rénovation des gîtes communaux et suite à la réception des notifications des subventions pour ces travaux, Mr le Maire propose de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes.

Egalement suite au paiement de la facture des travaux de réfection de la voirie de la chapelle il y a lieu d'abonder le compte c/2151 - Opération n°14 pour un montant de 0,20 cts.

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2132 - 35	Immeubles de rapport	42461.64	
2151 - 14	Réseaux de voirie	0.20	
2158	Autres installat°, matériel et outillage	-43.60	
2183	Matériel de bureau et informatique	-1500.79	
2313 - 38	Constructions	-895.50	
2315 - 36	Installat°, matériel et outillage techni	-781.95	
1321 - 35	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux		27024.00
13251 - 35	Subv. non transf. GFP de rattachement		12216.00
TOTAL :		39240.00	39240.00

Le Conseil approuve les modifications présentées.

10 voix pour

Demande de subvention au Département pour l'acquisition de la grange au Mas Audran (DE 2021 26)

Par délibération en date du 12 juillet 2021 le conseil Municipal a validé l'acquisition de la grange, appartenant à la famille AUSSEL, située au hameau du Mas Audran.

Pour rappel la commune ne possède pas de bâtiment au Mas Audran, cette acquisition, permettrait d'y organiser de réunions, manifestations, voire une permanence d'accueil de la mairie...

Le prix a été fixé à 18 000,00€

Mr le Maire propose de solliciter une aide auprès du Département dans le cadre du FAIC 2022.

Le Conseil Municipal **sollicite** le Département pour une aide au taux le plus élevé possible pour l'aider à l'achat de ce bien.

10 voix pour

Demande de subvention pour l'acquisition de la grange auprès de la Région (DE 2021 27)

Par délibération en date du 12 juillet 2021 le conseil Municipal a validé l'acquisition de la grange, appartenant à la famille AUSSEL, située au hameau du Mas Audran.

Pour rappel la commune ne possède pas de bâtiment au Mas Audran, cette acquisition, permettrait d'y organiser de réunions, manifestations, voire une permanence d'accueil de la mairie...

Le prix a été fixé à 18 000,00€

Mr le Maire propose de solliciter une aide auprès de la Région dans le cadre de la préservation du patrimoine.

Le Conseil Municipal **sollicite** la région pour une aide au taux le plus élevé possible pour l'aider à l'achat de ce bien.

10 voix pour

Demande de subvention au Département pour l'aménagement d'une aire de jeux (DE 2021 28)

Lors du conseil du 20 septembre 2021, les élus de la commission jeunesse ont présentées le projet d'un aménagement d'une aire de jeux pour enfants et en parallèle un lieu de rencontre intergénérationnel.

Ce projet est estimé à environ 17 080,71 € TTC. (jeux et aménagement compris).

Mr le maire propose de solliciter le conseil départemental pour nous aider à financer ce projet.

Le Conseil Municipal, **accepte** le projet pour un montant de 17 080,71 € TTC et **sollicite** le subvention la plus élevée possible de la part du Département.

10 voix pour

Demande de subvention à la Région pour l'aménagement d'une aire de jeux (DE 2021 29)

Lors du conseil du 20 septembre 2021, les élus de la commission jeunesse ont présentées le projet d'un aménagement d'une aire de jeux pour enfants et en parallèle un lieu de rencontre intergénérationnel.

Ce projet est estimé à environ 17 080,71 € TTC. (jeux et aménagement compris).

Mr le Maire propose de solliciter le conseil Régional pour nous aider à financer ce projet.

Le Conseil Municipal, **accepte** le projet pour un montant de 17 080,71 € TTC et **sollicite** le subvention la plus élevée possible de la part de la Région.

10 voix pour

Taxe Foncières sur les propriétés bâties

Limite de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Sujet remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil. Le conseil souhaite plus d'éléments concernant cette limite, à savoir la durée de la délibération, si possibilité de modifier les taux, voir auprès du service des impôts les recettes reçues jusqu'à présent.

Demande de Mr BESNARD

Par courrier en date du 29 septembre 2021, Mr BESNARD demande la possibilité de louer le local situé dans la rue de l'église.

Après débat, le conseil pense qu'il est plus judicieux de garder ce local pour stocker du matériel de la mairie.

Attendre le déménagement dans les ateliers pour bien déterminer les besoins de la mairie.

Convention de partenariat "Animation Territoriale" avec l'UFCV Occitanie

L'UFCV souhaite mettre en place des ateliers numériques collectifs pour les seniors de + de 60 ans.

Les ateliers débuteront le 2 février, pour une séance de 2 heures, chaque mercredi pendant 8 semaines.

Atelier Gratuit.

Le conseil est d'accord sur le principe. Mr DOIREAU propose de demander le programme des animations.

Une convention sera signée.

Communication des rapports annuel sur :

- Rapport Annuel sur le prix et la qualité des déchets ménagers et assimilé
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service public de l'eau potable
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service public assainissement collectif
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service public assainissement non collectif

Le second alinéa de l'article D2224-3 du CGCT prévoit que : « *Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement ou de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés.* »

Mr Philippe ANINAT présente les différents rapports au conseil.

Opération 8000 arbres

Engagé depuis plusieurs années en faveur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité et dans une ambition de résilience des territoires face au changement climatique, le Département poursuit cet engagement par la reconduite de l'opération "8 000 arbres par an pour l'Hérault".

Le conseil a décidé de ne pas renouveler l'opération pour 2022. Pas de projet en ce sens.

Questions diverses

- Point sur les dépôts des pétitionnaires (DP/PC)
- Assurance
- Point sur les travaux en cours (Annexe mairie – Interc'eau – Gîtes - Réfection rue)
- Distributeur pains
- Extinction Eclairage public
- Fibre
- Voeux
- Radon

Fin de la séance 20h05.

